Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-02

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 6
- Votants : 8
- Procurations : 2

Date de la Convocation : 15 janvier 2026
Date de l'affichage : 15 janvier 2026

Le vingt et un janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, BEUZIT Nicole, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et POULIQUEN François.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OGER Thibaud, qui a donné procuration à CADIOU Bruno, CRENN Roland qui a donné procuration à POULIQUEN François.

Objet : Demande de fonds de concours « projets communaux »
Auprès de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Dans la cadre du pacte fiscal et financier de solidarité 2024-2026 approuvé à l'échelle de la CCPL et par délibérations n° 2024-09-25-03 du 2 octobre 2024, le Conseil Municipal a sollicité un fonds de concours d'un montant de 34 553 € pour le projet de sécurisation des abords de l'école avec création d'un terrain multisports.

Un avenant n°1 au règlement d'application des fonds de concours aux communes 2024-2026 a été approuvé au conseil communautaire du 16 décembre 2025 en vue de supprimer le dernier fonds de concours et de porter l'enveloppe fonds de concours ciblés en direction des projets communaux à hauteur de 400 000 €/an soit 1 200 000 € sur la période 2024-2026.

La Commune peut solliciter de nouveau un fonds de concours à hauteur de 11 518 €.

Le projet de « création du lotissement de Park Braz 3 » a été validé en conseil le 22 mars 2024 (délibération n° 2024.03.22.11). Un marché public pour la viabilisation de ce futur lotissement a été lancé le 2 décembre 2025, avec remise des plis au 14 janvier 2026 à midi.

La commission d'attribution des lots s'est réunie le lundi 19 janvier. L'attribution définitive des lots est à décider ce jour.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-02

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses		**Recettes (hors fonds de concours)**	
Nature des dépenses	**Montant HT**	**Nature des recettes**	**Montant**
Etudes, conception, topographie, bornage, urbanisme et maîtrise d'œuvre	14 000	Pacte Finistère 2030 (sollicité)	20 000
Travaux	88 000		
Total dépenses	**102 000**	**Total recettes**	**20 000**

Montant restant à financer	**82 000**

Fonds de concours sollicité	**11 518**
Soit	11,29 %

Montant à la charge de la commune	**70 482**
Soit	69,10 %

Calendrier prévisionnel :

Fin du premier semestre 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V,
Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité,
Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-02

Vu la délibération n°2025-12-132 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2025, approuvant l'avenant n° 1 du règlement d'application des fonds de concours aux communes dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité 2024-2026,

Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **8** voix pour :

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau l'attribution d'un fonds de concours « projets communaux » dans le cadre du pacte financier 2024-2026 pour le projet de création du lotissement Park Braz 3 d'un montant maximum de 11 518 €.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération :
  Montant de l'opération (€ en H.T.) : 102 000
  Subventions en € : 20 000
  Coût restant à la charge de la commune (€ en H.T.) : 70 482
  Fonds de concours sollicité en € : 11 518

Fait à Locmélar, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Pauline ABGRALL

MAIRIE DE LOCMELAR 29400 FINISTERE